

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 4 SEPTEMBRE 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 septembre 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20200904/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20200904/access.html>

Le 4 septembre 2020, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
- travaux de l'équipe de vigilance
- Processus d'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité 2019,
- Communication de l'OP3FT dans le contexte de la Covid-19,
- Accord transactionnel avec la société STG Interactive,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **PROCESSUS D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Dans le prolongement de sa décision du 26 juin 2020 d'approuver le 30 septembre 2020 au plus tard les Comptes annuels et le Rapport d'activité 2019 de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide de fixer au 25 septembre 2020 la date d'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité qui ont été arrêtés le 28 juillet 2020.

## **COMMUNICATION DE L'OP3FT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19**

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT organise des événements et participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Par ailleurs, « *le développement de la technologie Frogans est réalisé en échangeant des idées et des points de vue avec des utilisateurs de l'Internet (...)* », conformément à l'article 5 des Statuts de l'OP3FT, et ces échanges peuvent avoir lieu à l'occasion de rendez-vous ou de réunions organisés par l'OP3FT avec un ou plusieurs interlocuteurs.

Le Conseil d'administration prend acte que le contexte de la Covid-19 change les conditions dans lesquelles l'OP3FT peut participer à des événements et à des réunions, ou en organiser, sans qu'il soit possible à ce stade de savoir si ces changements seront temporaires ou durables.

Dans ce contexte, Monsieur Gwendal AUDRAIN, membre de l'équipe Promotion de l'OP3FT, présente une étude dressant un état des lieux de la situation actuelle, passant en revue plusieurs hypothèses pour l'avenir et faisant état de recommandations pour les actions de communication de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide de poursuivre ces réflexions.

## **ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ STG INTERACTIVE**

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2020 de confier à Monsieur Alain MARTEL, en sa qualité d'Administrateur de l'OP3FT, la finalisation de l'accord négocié entre l'OP3FT et la société STG Interactive sous la forme d'un accord transactionnel, le Conseil d'administration prend acte que cet accord a été finalisé et qu'il a ensuite été signé par Monsieur Amaury GRIMBERT en sa qualité de Président de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration prend acte également que la société STG Interactive a procédé aux premiers versements relatifs à cet accord.

## **CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT AUX ETATS-UNIS**

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 4 décembre 2019 de confier à Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT, la rédaction d'un document destiné à expliquer aux parties prenantes de l'Internet les objectifs poursuivis par l'OP3FT avec la création d'une antenne locale aux Etats-Unis et les modalités de cette création, Monsieur Jérôme DELACROIX présente un projet de document intitulé « Création d'OP3FT USA, l'antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis ».

Le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide de publier ce document accompagné d'une traduction en anglais dès que le développement du site Web « usa.op3ft.org » de l'OP3FT sera achevé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864